

Département  
du HAUT-RHIN

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres présents :

10

Membre absent :

0

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 26 mars 2025  
(Vingt-six mars de l'an deux mille vingt-cinq)  
sous la présidence de Mme Rachel BAECHEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

**Présents (10) :**

*Mme Rachel BAECHEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Adrienne CAMPILLO (a reçu procuration de M. Gilbert IFFRIG), Mme Denise HERTH (a reçu procuration de M. Noël MULLER), Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON*

**Absent excusé (0) :**

**Secrétariat de séance assuré par :**

*M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.*



**Point 3 de l'ordre du jour**

**Affaires générales**

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Pour extrait certifié conforme.  
RIXHEIM, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rachel BAECHTEL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le

**02 AVR. 2025**